

MOIS DE MAI

Consacré à Marie, Vierge et Mère

Apostolat de la Prière, intention pour l'évangélisation

* * * * *

Pour qu'à travers l'engagement de ses membres l'Eglise en Afrique soit ferment d'unité entre les peuples, signe d'espérance pour ce continent.

Mai : le souci de toutes les « affaires ecclésiastiques ».

« Les affaires ecclésiastiques », c'est son « casuel » comme l'écrira en une autre circonstance le Père de la Mennais. De quoi s'agit-il concrètement ?

Il faut régler, auprès du Préfet et du « ministère de l'Intérieur et des affaires ecclésiastiques », les multiples questions relatives au salaire des vicaires, à l'aide aux prêtres âgés, aux bourses des séminaristes, à



la récupération des chapelles et églises spoliées à la révolution, à la reconnaissance légale des communautés religieuses qui se reconstituent et entendent récupérer leurs anciennes maisons (L886), etc.

Il faut donc dresser régulièrement les listes nominatives des personnes (L 859 : le ministre de l'Intérieur a admis 213 vicaires du diocèse), intervenir auprès des communes pour obtenir un délibéré de la fabrique démontrant la nécessité pour la paroisse d'avoir un vicaire (Doc 184, Doc 187, Doc 188 ; L863), faire les rappels lorsque les sommes allouées ne sont pas versées à temps (ex : L912), répondre au ministre qui sollicite des renseignements sur la situation du grand séminaire (L 881). On dénombre, sur ces questions, pour le seul mois de mai et début juin, une dizaine de lettres à l'adresse du Préfet, du grand Aumônier ou du Ministre de l'intérieur. (L 874 à 883)